

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE(A.O.T) DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DU NORD

Première demande  Renouvellement à l'identique  Renouvellement avec modification

D.D.T.M – Délégation à la Mer et au Littoral - 20 rue l'Hermitte – 59140 DUNKERQUE  
Tél. 03 28 24 98 20 – Fax 03 28 24 98 21  
Mél : ddtm-dmlni-dunkerque@nord.gouv.fr

**IMPORTANT:** Au préalable à toute implantation, la demande d'autorisation d'occupation temporaire du DPM du Nord devra être formulée au moyen de ce document.

L'occupation ne pourra être effective qu'après réception de l'arrêté portant autorisation d'occuper le DPM.

Le dépôt de la demande doit impérativement être réalisé au minimum **2 mois avant le début de l'occupation.**

Des pièces complémentaires seront demandées pour les dossiers incomplets.

### 1- Type d'usage du DPM

- Navigation maritime côtière (pontons et débarcadères facilitant l'accostage)
- Manifestations sportives ou culturelles
- Activités balnéaires (location cabines de plage, stade de plage, terrasse sur le sable...)  
**à but lucratif**
- Aménagements balnaires (postes de secours provisoires, tapis d'accès PMR, douches et WC provisoires...) **à but non lucratif**
- Feux d'artifice
- Aménagements dans le cadre d'études scientifiques
- Occupation privative (chalets, parcelle(s) délimitée(s))
- Mise à l'eau d'engins nautiques (circulation, stationnement ...)
- Travaux de défense contre la mer et d'aménagement (rechargement de plage en sable...)
- Mouillage
- Autres types (préciser dans description)
- Dérogation à l'interdiction de circulation sur le domaine public maritime  oui  non

### Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la demande

.....

N° AOT

.....

### 2- Description sommaire de l'usage projeté :

(pour les travaux, précisez notamment s'il s'agit d'ouvrage neuf ou de maintien d'ouvrage)

(pour les manifestations sportives et culturelles, précisez le nombre de personnes attendu (en cumulant nombre de participants, organisateurs et spectateurs))

- 2 terrains de volley : 4 poteaux
- 1 terrain de football : 2 buts
- 1 terrain de hand ball : 2 buts
- 109 cabines
- 1 aire de jeux 200 m<sup>2</sup> (1 cabine dans cette emprise)
- douche de plage
- corbeilles de propreté
  
- Demande de dérogation à l'interdiction de roulage pour les véhicules dont la liste est en pièce jointe.

### 3- Date et durée de l'occupation (la période d'occupation doit comprendre les périodes d'installation et de remise en état du DPM)

Date de début de l'occupation souhaitée :

08 avril 2024

Date de fin d'occupation souhaitée :

04 octobre 2024

### 4- Adresse exacte de l'implantation sur le domaine public maritime

Commune(s) : GRAVELINES

Plage ou lieu dit : Petit Fort Philippe

Coordonnées GPS en WGS84 :

**Zone concernée :**

DPM

Site inscrit

Site classé

**5. Désignation du demandeur**     Entreprise     Association     Collectivité locale     Particulier

**Personne Physique :**

Nom et prénom :

Adresse domicile :

Date et lieu de naissance :

E-mail :

N° téléphone :

**Personne Morale (entreprise , association, collectivité ...) :**

Nom :

Adresse :

Numéro SIRET :

Nom, prénom et qualité du demandeur :

E-mail :

N°téléphone :

**6-Nature et superficie des occupations**

Superficie totale de l'occupation demandée :  m<sup>2</sup>

**7-Engagement du demandeur**

Je m'engage à ne pas porter atteinte à l'état naturel du Domaine Public Maritime

A  Le :  Signature du demandeur : 

**Documents à fournir OBLIGATOIREMENT (format A4)**

• un plan côté de l'ensemble des installations ou un croquis précis de chacun des aménagements prévus avec leurs dimensions (longueur, largeur, hauteur) et faisant apparaître le positionnement exact par rapport à des éléments fixes (clôtures, immeubles, bornes ...)

• l'engagement du demandeur de ne pas porter atteinte au DPM (daté et signé) (§6 du présent document)

• pour les travaux, et manifestations sportives : une notice

**En compléments de ces documents**

Si le projet est situé pour partie ou en totalité dans les sites NATURA 2000 :évaluation des incidences au titre de NATURA 2000 en vertu du décret 2010-365 du 09 avril 2010

Le lien ci-dessous permet de vous assurer si le projet est situé dans un site NATURA 2000 :

<http://bancsdesflandres.n2000.fr/bancs-des-flandres/le-site-natura-2000-bancs-des-flandres/le-perimetre-du-site>